

BORDEAUX METROPOLE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE -----

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20	M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35	Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30	M. FETOUH Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel	M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50	Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05	Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume	M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin	Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h	Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30	M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05	Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10	Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30	M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40	M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20	Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 13h20	M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30	M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
	Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
	M. TRIJOLET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Requalification de la place Gambetta - Arrêt du bilan de la concertation
Information - Approbation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2014/0547 du 26 septembre 2014, le Conseil de la Communauté, urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, a décidé d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation d'un projet d'aménagement de la place Gambetta et d'y soumettre les objectifs suivants :

- améliorer le confort de la place Gambetta,
- favoriser son rattachement au secteur piétonnier de l'hypercentre,
- améliorer l'intégration des autres modes de déplacements dans la continuité de la ceinture des cours,
- valoriser et moderniser l'espace végétalisé central,
- favoriser l'émergence de nouveaux usages,
- mettre en scène le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place,
- renouveler son identité, développer son attractivité,
- conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines afin de susciter un retour du grand public sur ce site.

Cette opération de requalification de la place Gambetta entre dans le cadre de la programmation du contrat de co-développement 2012-2014, reconduit pour 2015-2017, fiche d'action n°74, concernant la commune de Bordeaux.

La concertation a été menée en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques, d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

La délibération n°2014/0547 du 26 septembre 2014 fixait les modalités suivantes :

- dépôt d'un registre et d'un dossier de présentation à la mairie de Bordeaux (Cité municipale), à la direction territoriale Bordeaux (DT) et à la direction des grands travaux et des investissements de déplacements (DGTID) de Bordeaux Métropole;
- communication des pièces du dossier de concertation sur le site participation.lacub.fr, devenu participation.bordeaux-metropole.fr, avec possibilité au public de laisser ses contributions;
- organisation d'une ou plusieurs réunions publiques pendant la concertation ;
- versement d'un ou plusieurs documents au dossier de concertation pour alimenter et enrichir la concertation.

Cette concertation a été ouverte le 1^{er} décembre 2014, et clôturée le 24 juillet 2015, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage ainsi que via le site internet de l'établissement.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

42 observations ont été consignées sur les registres et sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Deux réunions publiques ont été organisées les 6 mai et 11 juin 2015, à l'Hôtel de Métropole, à Bordeaux. Un diaporama de présentation des objectifs et des grands lignes du pré-programme a été projeté et des tables rondes organisées pour aborder chaque objectif.

Deux documents supplémentaires ont été versés au dossier de concertation :

- le pré-programme d'aménagement de la place Gambetta relatif au concours d'architecture et d'ingénierie,
- le diaporama projeté en réunions publiques.

Ces documents ont été respectivement tenus à la disposition du public à compter du 30 mars 2015 et du 29 juin 2015, le public en ayant été informé par voie de presse et d'affichage.

2 - Bilan de la concertation

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les lieux disposant de registres que sur le site internet, et d'apporter les contributions sur les différents registres.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 9 contributions sur le registre de la mairie de Bordeaux ;
- 1 contribution sur le registre déposé à la DT Bordeaux;
- 1 contribution sur le registre déposé à la DGTID ;
- 31 contributions sur le registre mis en ligne.

Il est précisé que l'ensemble des contributions est consultable dans les locaux de la DGTID de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

42 contributions ont donc été déposées sur les différents registres : 8 avis favorables, aucun avis défavorable, 34 autres observations.

Le dossier de concertation mis à disposition du public est jugé clair, donnant satisfaction, reprenant bien les objectifs et thèmes souhaités par les usagers et synthétisant parfaitement les enjeux et problématiques de la place. Les objectifs et les grandes lignes du projet semblent correspondre aux souhaits des contributeurs.

Toutefois, le pré-programme leur semble ambitieux, plusieurs des contributeurs et participants à la concertation craignent qu'il y ait trop d'objectifs, ce qui risquerait d'être à la fois contraignant et contradictoire.

Le public reste très majoritairement favorable au réaménagement de la place Gambetta et confirme son rôle de place centrale du centre ville car il la trouve sous-valorisée. Il souhaite que ce projet de requalification permette à la fois d'améliorer les déplacements doux (vélos, piétons) et de conserver un espace vert.

- Parmi les contributions des registres, plusieurs thèmes ont été abordés à travers les différents objectifs présentés :

- La circulation, les déplacements

Le souhait de réorganiser la circulation dans le secteur constitue la première demande. Il existe un important trafic routier générant bruit, pollution, et difficulté de déplacements, dont les contributeurs se plaignent. Ceux-ci aimeraient que la circulation des bus et des automobiles soit réduite, voire, pour certains, totalement supprimée.

Ils souhaitent que soient améliorées la part des modes doux et la sécurité du secteur.

Certains prônent une place entièrement piétonne, d'autres veulent, a minima, qu'il y ait davantage d'espace pour les piétons et les terrasses.

Certains sont favorables à une partie réservée aux bus, avec une volonté de concentration des véhicules (bus et voitures) au centre de la place pour dégager les espaces verts côté bâti. L'interdiction totale aux voitures est également exprimée, pour que la place ne soit accessible qu'aux bus, piétons et vélos.

Les solutions proposées pour réduire la circulation automobile sur la place Gambetta font débat : que ce soit la création d'un tunnel ou la piétonnisation du côté Est de la place : les oppositions au tunnel sont formulées pour des raisons de sécurité, de coût et d'esthétisme. Quant à la suppression de la circulation côté Est, certains contributeurs pensent qu'elle se ferait au détriment du côté Ouest et engendrerait un déséquilibre.

Le public souhaite également que le stationnement des deux-roues soit repensé, redistribué.

Ainsi, l'amélioration de l'organisation de ce secteur est approuvée, avec un objectif de réduction des flux motorisés.

- Les espaces verts

En ce qui concerne les espaces verts, les avis exprimés sont partagés, même si tous souhaitent la préservation d'un aménagement végétalisé.

Si certains veulent conserver les marronniers, d'autres les trouvent inutiles et souhaitent les voir remplacés ou supprimés. Le principal inconvénient soulevé concernant les marronniers est leur manque de transparence qui empêche d'admirer le cadre architectural formé par les façades. A contrario, d'autres contributeurs estiment qu'ils isolent le jardin de la circulation et protège l'îlot de verdure.

Si le maintien des marronniers fait débat, la conservation des arbres les plus nobles fait l'unanimité. La volonté de conserver un îlot de verdure est affirmée, mais pas nécessairement dans sa forme actuelle. L'idée d'arrimer le jardin au côté Est de la place est émise pour relier les secteurs de l'Intendance et Dijeaux.

L'idée d'un jardin formant un havre de paix reste prégnante dans les avis. Les contributeurs aimeraient que cette place serve de halte pour ceux en recherche de tranquillité.

Par ailleurs, des usagers de la place ne veulent pas d'une minéralisation, ni d'une modernisation par un éclairage fonctionnel ou du mobilier urbain du XXI^{ème} siècle. Toutefois, ils approuvent l'idée d'un réaménagement du jardin central plus moderne et dynamique. Il existe une forte volonté de rééquilibrer l'espace.

- Les usages

Beaucoup soulèvent la nécessité de redynamiser les commerces de la place, notamment avec des cafés, des terrasses. Ils aimeraient que l'offre commerciale soit adaptée à la mixité de la population avec un mélange de commerces de proximité et d'enseignes renouvelées.

Quelques uns proposent également, pour le jardin central, la présence d'un salon de thé ou d'un restaurant.

La question du devenir de l'immeuble « Virgin » est récurrente.

La dimension culturelle de la place est également abordée.

- Le patrimoine

Les contributeurs sont attachés à la défense du patrimoine architectural de la ville. Celui-ci doit être davantage mis en valeur. Pour cela, la place doit être épurée. De plus, il conviendrait de restaurer les façades pour mettre en lumière l'architecture particulière de ce quartier. Cela fait partie des principaux charmes de cette place.

Ainsi, l'utilisation du bâti et du contexte urbain environnant sont à prendre en compte.

- Ces mêmes thèmes ont également été abordés lors des échanges en réunions publiques :

- La circulation, les déplacements

Réduire le trafic apparaît comme une priorité des participants. Ils souhaitent une limitation de la circulation automobile, voire, pour certains, son interdiction, car aujourd'hui, la place est bruyante et polluée. Au-delà de ces nuisances, les flux de circulation sont la source de nombreux dysfonctionnements ou danger selon les participants, qui ont, par exemple, fait référence au défaut de sécurité et au manque de confort des passages piétons. Pour autant, certains n'imaginent pas qu'une place centrale comme Gambetta ne puisse plus être traversée par les voitures ou les bus. Une large majorité regrette malgré tout l'importance du trafic de voitures ou de bus.

- Les espaces verts

Pour les participants, le jardin central est l'autre élément qui caractérise la place Gambetta et qui en fait une place à part dans Bordeaux. Si sa présence et certains des éléments qui la composent (arbres remarquables, présence de l'eau...) sont décrits comme patrimoniaux par la plupart des participants, de nombreuses remarques allant dans le sens de sa

modification et de son amélioration ont été faites. Par exemple, au niveau des circulations, certains proposent de développer des continuités piétonnes dans le sens de la diagonale rue Georges Bonnac – Cours de l'Intendance, ou rue Judaïque - Porte Dijaux.

De manière générale, les participants sont favorables au fait de désenclaver le jardin en facilitant la traversée des espaces dévoués à la circulation automobile ou en le rattachant à travers une extension à un des côtés de la place.

Par ailleurs, une majorité insiste sur la nécessité de ne pas minéraliser ce jardin en choisissant des revêtements de sol minéraux.

Concernant les bassins, certains évoquent leur agrandissement ou l'ajout d'une fontaine.

Pour conclure, une majorité de participants semble attachée au caractère bucolique de ce jardin paysager qui confère une ambiance « naturelle » appréciée et appréciable à cet espace.

- Usages

La place est perçue et vécue avant tout comme un lieu de passage. La prégnance des usages dédiés à la circulation, aux déplacements et aux transports est souvent décrite comme trop importante pour permettre le développement d'autres usages notamment au regard des nuisances et des pollutions générées (atmosphériques mais aussi sonores, olfactives et visuelles...).

D'autres insistent néanmoins sur le fait que cette place-jardin offre un espace de repos, de fraîcheur et de verdure unique dans Bordeaux et constatent que la réorganisation de la circulation a au moins eu le mérite d'apaiser un des côtés de la place. Ainsi, si certains apprécient la place pour sa verdure, d'autres vantent sa « multi-modalité ».

Pour les usages que les participants imaginent demain, c'est une volonté de diversification qui se dégage mais pas toujours dans le même sens. Pour une majorité, l'avenir de la place passe par une piétonnisation totale ou maximale, et une fermeture totale ou partielle à la circulation. Dans cette place apaisée, beaucoup imaginent le renouveau de la vocation commerciale ou le développement de la fréquentation du jardin ou des terrasses de la place. Une bonne part souhaite une amélioration du stationnement parfois problématique des deux-roues (vélos et motos). Certains imaginent l'implantation d'un point d'information touristique, d'un kiosque à musique ou d'un kiosque à journaux ou à fleurs. Enfin, plusieurs remarques de participants vont dans le sens d'une animation nouvelle (événements, animations ponctuelles) mais respectueuse du lieu et de son environnement (marchés à fleurs, animations culturelles en lien avec les équipements alentours comme l'auditorium, le cinéma, concerts acoustiques...).

- Le patrimoine

Pour une grande majorité des participants, le patrimoine de la place Gambetta est avant tout constitué par l'ensemble architectural que forment ses façades en pierre, le jardin et les différents éléments qui le composent (les arbres, notamment les plus nobles, les magnolias,

l'oranger des osages, les bassins, son dessin en creux...). Néanmoins, pour beaucoup, des évolutions sont envisageables sur la structure du jardin. Par exemple, l'alignement de marronniers est perçu soit comme un obstacle à la vue à supprimer soit comme un abri du soleil indispensable.

Finalement, pour une grande partie des participants, ce qui semble patrimonial dans cette « place-jardin », c'est avant tout la présence du végétal, de l'eau et d'éléments de mobilier ou d'aménagement hérités de différentes époques. Enfin, une large part des participants a souligné l'importance de réutiliser des éléments existants dans le projet d'aménagement futur.

3 – Au vu de cette synthèse, Bordeaux Métropole apporte les éléments de réponse suivants :

- Circulation et déplacement

Certains participants évoquent l'interdiction totale de la circulation automobile qui constitue une source de nuisances (bruit, pollution). La place Gambetta est située sur la ceinture des cours, axe structurant pour le fonctionnement de la ville qui limite les reports de trafic dans les voies de desserte. Il n'est donc pas envisageable d'interdire totalement la circulation automobile sur la place.

Toutefois, Bordeaux Métropole prend acte de l'attente des habitants pour une baisse de circulation, jugée prioritaire.

Bordeaux Métropole développe une politique très volontariste de promotion de tous les modes alternatifs (transports en commun, co-voiturage, vélos, marche à pied...) pour réduire le trafic automobile en centre ville.

Les résultats sont déjà très significatifs en centre ville. Ces attentes manifestées constituent un encouragement à poursuivre ce travail. La mise en service prochaine de nouvelles lignes de transport en commun en site propre devrait notamment avoir des impacts très positifs sur le fonctionnement de la place Gambetta.

L'aménagement de la place doit pouvoir permettre d'améliorer la fluidité de circulation par une meilleure gestion des carrefours pour limiter les retenues. L'aménagement doit aussi limiter l'impact de la circulation, apaiser la place par une baisse de vitesse avec la création d'un statut adapté (par exemple avec la mise en place d'une zone 30). Compte tenu des expressions, l'objectif d'une limitation des nuisances et des impacts liés à la circulation sera une priorité affichée dans le programme.

- La solution du passage souterrain est écartée pour plusieurs raisons :

- elle entraîne un coût prohibitif,
- elle génère deux trémies sur la rue Nancel Pénard et le cours Clémenceau,
- elle risquerait d'entraîner la destruction de vestiges archéologiques.

- L'hypothèse de la voie centrale en diagonale concentrant bus et véhicules a été écartée suite aux échanges avec les acteurs du patrimoine qui reconnaissent la nécessité de conserver un jardin en position centrale.

- Concernant la circulation des bus, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont décidé dès juin 2014 de réduire le niveau de trafic des bus sur la place Gambetta. Le nouveau schéma de circulation des bus a été mis en service le 1^{er} septembre 2015. La place Gambetta a ainsi bénéficié d'une baisse de 40% du trafic bus.

La suppression totale des bus n'est pas envisagée. Le public semble souhaiter que les bus électriques soient davantage développés. L'évolution vers un matériel roulant plus propre est une préoccupation importante de Bordeaux Métropole. Cela fait l'objet d'un programme spécifique indépendant du concours de la place Gambetta.

- Une meilleure prise en compte des modes doux doit être envisagée.

Sur ce dernier point, Bordeaux Métropole intègre dans le programme définitif les objectifs suivants :

- augmenter les espaces piétonniers,
- créer davantage de terrasses,
- repenser le stationnement des deux-roues et motos sur la place en lien avec un report sur les voies adjacentes dans le cadre d'une redéfinition des besoins à l'échelle du quartier.

- Les espaces verts

La volonté unanime des participants de conserver un jardin rejoint l'objectif de Bordeaux Métropole et les conclusions des échanges avec les acteurs patrimoniaux : la place Gambetta, initialement Place Dauphine, était à l'origine (au XVIII^{ème} siècle) entièrement minérale et dès le XIX^{ème} siècle, les habitants avaient demandé la création d'un jardin pour profiter de plus de fraîcheur et d'ombrage pendant les chaleurs estivales. La politique de développement d'îlots de fraîcheur en ville menée par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux doit ainsi, également, s'appliquer à la place Gambetta.

Concernant les marronniers qui sont perçus, soit comme un écran masquant les façades, soit comme un élément apportant de l'ombrage, il ressort des études et débats que :

- les marronniers ont été plantés ultérieurement à la création du jardin d'origine et ont été disposés en alignement strict alors que le projet initial prévoyait une lisière végétale aléatoire constituée d'arbustes et d'arbres ménageant des transparences et des vues sur les façades,
- l'expertise phytosanitaire fait état de la bonne santé des marronniers.

Le programme du concours reste donc ouvert sur ce point. Les architectes et paysagistes pourront faire des propositions avec comme objectif de recréer une lisière végétale plus transparente, ce qui donne la possibilité de reconsidérer cette couronne d'arbres.

Bordeaux Métropole intègre dans son programme toutes les perceptions du jardin qui témoignent de l'attachement des participants à ce jardin même s'ils envisagent des évolutions possibles: « halte », « espace de repos », « jardin protecteur », « jardin cocon », « jardin bucolique », « havre de paix », « îlot de verdure ».

L'objectif de conservation des arbres les plus nobles est acté.

Plus globalement, l'idée n'est pas de conserver tous les éléments du jardin actuel mais de retrouver à travers une requalification du jardin actuel ou un jardin contemporain, les qualités qui en font un lieu spécifique, original, à l'identité particulière. L'étude paysagère commandée par la direction des parcs et jardins et des rives de la ville de Bordeaux, l'expertise phytosanitaire du patrimoine arboré ainsi que le bilan de la concertation seront transmis aux concepteurs afin qu'ils se positionnent sur la question du jardin. La proposition devra affirmer et réinventer les qualités spécifiques d'ambiance du jardin afin de conforter son identité, son originalité et son caractère.

- Les usages : Dynamisme et attractivité commerciale

Les participants attendent une redynamisation des commerces présents sur la place. L'objet du concours étant le réaménagement de l'espace public, Bordeaux Métropole n'est pas en mesure d'intervenir sur ce volet.

Toutefois, un aménagement qualitatif offrant de larges terrasses pourra susciter le renouveau de commerces et inciter, par exemple, l'installation de bars et de restaurants.

Les contributeurs questionnent quant au devenir de l'établissement «Virgin» suite à sa fermeture. Indépendamment de la procédure de concours, un projet est en cours pour l'implantation dans le bâtiment existant d'un programme mixte accueillant logements et commerces.

- Le patrimoine

Les attentes des contributeurs rejoignent les objectifs de Bordeaux Métropole, à savoir : valoriser le patrimoine, en particulier le cadre architectural, notamment par le désencombrement de la place.

Indépendamment de la procédure de concours, une campagne de ravalement des façades est menée par la ville de Bordeaux.

D'autre part, une réflexion et une action sur la mise en valeur du patrimoine bâti est menée à travers la révision en cours du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique de Bordeaux, dont la place Gambetta fait partie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme définissant les modalités de la concertation,

VU la délibération n°2014/0547 du 26 septembre 2014 validant la décision d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de la place Gambetta à Bordeaux,

VU les contributions écrites dans les registres de concertation et sur le site internet de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet de requalification de la place Gambetta ;

CONSIDERANT QUE l'opinion du public sur le projet est unanimement favorable à l'aménagement de la place avec l'objectif d'une réduction des impacts et des nuisances de la circulation automobile, le maintien de l'îlot de verdure, l'agrandissement des espaces piétonniers et l'affirmation de continuités piétonnes avec les espaces publics attenants ;

CONSIDERANT QUE les contributions du public et les études du maître d'ouvrage permettent d'affiner les objectifs poursuivis ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation de la requalification de la place Gambetta à Bordeaux, tel qu'il est dressé dans le rapport de présentation ;

Article 2 : de tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la direction des grands travaux et des investissements de déplacements de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture des services ;

Article 3 : de préciser les objectifs initiaux de la manière suivante :

- . pour l'objectif « Améliorer le confort de la place et favoriser son rattachement au secteur piétonnier de l'hypercentre », il sera précisé dans le programme définitif :
 - augmenter la surface dédiée aux espaces piétonniers,
 - affirmer et sécuriser les continuités piétonnes correspondant aux itinéraires qui traversent la place ;

- . pour l'objectif « Améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (circulation bus et automobile) dans la continuité de la ceinture des cours », il sera précisé dans le programme définitif :
 - apaiser la place par la mise en place d'un statut (Zone 30...) limitant les nuisances et les impacts liés à la circulation ;

- . pour l'objectif « Valoriser et moderniser l'espace végétalisé central et y favoriser l'émergence de nouveaux usages », il sera précisé dans le programme définitif :
 - ne pas augmenter les surfaces imperméabilisées afin de garantir a minima l'équivalent en surface d'espaces plantés,
 - conserver une forte présence végétale et notamment les arbres les plus nobles,
 - permettre les usages dédiés au jardin : promenade, repos et contemplation,
 - développer le thème de l'îlot de fraîcheur (végétal, ombre, eau...) ;

- . pour l'objectif « Mettre en scène le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place, renouveler son identité et développer son attractivité », il sera précisé dans le programme définitif :
 - redonner à voir les façades de pierre en désencombrant la place,
 - affirmer son originalité, son identité, son caractère de place-jardin,
 - conserver certains éléments patrimoniaux du jardin existant ;

- . pour l'objectif « Conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines, susciter un retour du grand public sur ce site », il sera précisé dans le programme définitif :
 - permettre le « vivre ensemble »,
 - favoriser la rencontre,
 - faire de la place Gambetta une place intergénérationnelle,
 - favoriser le développement d'animations adaptées au site et respectueuses du lieu ;

Article 4: de transmettre aux candidats du concours d'architecture la présente délibération et le programme définitif intégrant le bilan de la concertation afin qu'ils tiennent compte de ce dernier dans leurs propositions d'aménagement de la place Gambetta.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

05 OCT. 2015



Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. PATRICK PUJOL

